

## Le prochain siècle sera-t-il celui des guerres de l'eau ?

Résumé : l'eau semble abondante à l'échelle de la planète, mais son inégale répartition est à l'origine de situations de difficultés d'approvisionnement, voire de pénurie de plus en plus fréquentes à travers le monde. On songe au Moyen-Orient, où la question du partage des ressources en eau est un des chapitres majeurs des négociations entre l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien; mais la gestion de l'eau est problématique aussi dans certaines régions de l'Inde, de l'Asie du Sud-Est, des Etats-Unis... Certains analystes prédisent que les tensions associées à ces pénuries déboucheront sur des conflits; en réalité, les enjeux du partage de l'eau, pour être très sérieux parfois, n'en sont pas moins une des dimensions dans les relations entre les différents pays qui se partagent une ressource finie.

Si peu de conflits ont ouvertement débuté du fait de disputes sur l'appropriation de réserves d'eau, la raréfaction de cette ressource essentielle, que les Occidentaux prennent souvent pour acquise, est à l'origine de nombreuses tensions entre voisins de par le monde. Longtemps ignorée, cette question du partage de l'eau a pris récemment le devant de la scène avec la publication de plusieurs articles et ouvrages sur la question, en général assez alarmistes : Water Wars, de Joyce Starr (1991), The Water Wars, de Bulloch et Darwish (1993), Hydropolitics, de Leif Ohlsson (1995) en sont de bons exemples. Mme Starr rapporte notamment que, dès 1985, les services de renseignements américains estimaient que l'eau pouvaient être le catalyseur d'un conflit armé dans au moins 10 endroits différents, essentiellement au Moyen-Orient, mais aussi en Afrique et en Asie.<sup>1</sup> Ce souci est désormais celui des Nations Unies, selon M. Wally N'Dow, secrétaire général de la seconde Conférence des Nations Unies sur les Villes, tenue en 1996, pour qui l'eau « pourrait être un facteur de déclenchement de conflit, comme le pétrole l'était dans le passé ».<sup>2</sup>

La population mondiale a doublé de 1950 à 1997, passant de 2,5 à 5,7 milliards d'habitants, mais la consommation d'eau globale a quadruplé sur la même période, pour s'élever à environ 761 m<sup>3</sup> par an et par personne. L'eau douce est abondante : les quantités disponibles sur Terre s'élèvent à 7685 m<sup>3</sup> par an et par personne. Pourtant, c'est à une multiplication des situations de crise liées au manque d'eau que l'on assiste. La principale cause de cette évolution réside dans la très inégale répartition des ressources en eau, inégale répartition que viennent aggraver deux autres facteurs : la pression démographique qui impose de mettre en valeur des terres de moins en moins productives dans des régions qui demandent un apport en irrigation croissant, d'une part ; et l'accroissement rapide de la consommation par habitant dès lors que s'élève le niveau de vie, d'autre part.

Ce sont là aussi les principaux facteurs de tension : tout d'abord, les différences notables de niveau de consommation de l'eau sur un même bassin, différences issues de rapports de force ou de niveaux de développement socio-économique ; et ensuite, la nécessité, face à des populations en rapide augmentation, de s'assurer d'un approvisionnement en eau constant et garanti sur la longue durée, concourent à rendre âpres les négociations sur le partage d'une ressource de plus en plus perçue comme cruciale pour la sécurité de certains pays.

Pourtant, les litiges ne portent pas que sur la question de l'eau. La résolution rapide de certains disputes n'est certes pas aisée du fait d'un droit international encore très flou et

---

<sup>1</sup> STARR, J. « Water Wars », *Foreign Policy*, n°82, 1991 : 17.

<sup>2</sup> *Korean Herald*, 7 juin 1996.

contradictoire, mais de nombreux conflits s'enracinent en fait dans des contentieux régionaux souvent plus anciens, et dont l'échelle dépasse souvent la seule répartition des ressources hydriques, pour importante que puisse être cette question aux yeux des parties prenantes. La question de l'eau fait ainsi intervenir les ambitions politiques des États, les perceptions de la menace, leurs priorités spatiales de développement, et à ce titre constitue une véritable question géopolitique, au sens de rivalité portant sur des enjeux territoriaux.

### **D) L'eau, un enjeu politico-économique important**

Environ 80 pays, représentant près de 40 % de la population mondiale, font face à des pénuries d'eau chroniques. Les experts de la FAO évaluent à 2000 m<sup>3</sup> d'eau par an et par personne le seuil au-delà duquel l'eau est considérée comme abondante, et à 1000 m<sup>3</sup> le seuil critique en deçà duquel l'approvisionnement est remis en cause. Or, ce seuil de 1000 m<sup>3</sup>, une trentaine de pays totalisant un peu plus de 300 millions d'habitants, ne l'atteindront pas en l'an 2000<sup>3</sup>. Une évolution inquiétante s'esquisse si l'on établit des projections de consommation basées sur les taux d'accroissement démographique actuels :

**Tableau 1 : Un bien rare pour de nombreux pays**  
Eau douce disponible, en m<sup>3</sup> par an et par habitant.

	1992	2010	Variation, en %
Arabie Saoudite	140	70	-50
Rwanda	820	440	-46
Oman	1250	670	-46
Yémen	240	130	-46
Niger	1690	930	-45
Syrie	550	300	-45
Djibouti	750	430	-43
Burundi	620	360	-42
Jordanie	190	110	-42
Libye	160	100	-38
Afrique du Sud	1200	760	-37
Égypte	30	20	-33
Algérie	730	500	-32
Liban	1410	980	-30
Maroc	1150	830	-28
Tunisie	450	330	-27
Israël	330	250	-24
Singapour	210	190	-10
	1992	2010	Variation, en %
Pays-Bas	660	600	-9
Hongrie	580	570	-2

<sup>3</sup> *Le Monde*, 15 février 1994.

Belgique	840	870	+4
Islande	708 000		
Canada	109 370		
France	3360		

Source : POSTEL, S., *Facing Water Scarcity, State of the World 1993*, Worldwatch Institute.

L'agriculture consomme près de 70 % de l'eau dans le monde, mais 90 % dans les pays en voie de développement. Les climats arides ou semi-arides imposent le recours à l'irrigation pour la plupart des cultures, mais la nécessité d'accroître les rendements du fait de la pression démographique renforce également l'attrait de cette technique. Or, dans la plupart des pays en voie de développement, ce sont encore des techniques traditionnelles d'irrigation gravitaire qui sont utilisées, et dont le taux d'efficacité, c'est à dire la part qui est effectivement absorbée par les plantes, se situe à moins de 45 %. Les techniques d'amélioration des rendements (goutte à goutte, canalisations enterrées sous pression à micro-pores...) impliquent des investissements très élevés que les agriculteurs ont rarement les moyens de financer. De fait, en règle générale, plus le pays est pauvre et plus il consomme d'eau pour irriguer ; les pays du Tiers-Monde utilisent deux fois plus d'eau par hectare que les pays industrialisés pour une production agricole trois fois inférieure, en valeur il est vrai.<sup>4</sup>

Cette prégnance de la nécessité agricole conduit parfois, lorsque les objectifs politiques s'y mêlent, à des décisions qui menacent la pérennité du développement à moyen terme. Ainsi, l'Arabie Saoudite pompe des eaux fossiles pour satisfaire plus de 75 % de ses besoins en eau, et ce taux augmente rapidement du fait d'une politique délibérée d'encouragement à la culture du blé dans le désert. Cette politique agricole permit au royaume de devenir autosuffisant en 1984, puis de devenir l'un des principaux exportateurs mondiaux.<sup>5</sup> Mais, au rythme de pompage actuel, et en supposant que 80 % des réserves d'eau puissent être exploitées, les gisements seront taris dans 50 ans. Au rythme plus rapide qui est prévu pour les années 2000-2010, le tarissement interviendrait beaucoup plus tôt.<sup>6</sup>

Cette politique saoudienne souligne un autre point qui exacerbera, à moyen terme, les tensions portant sur le partage de l'eau. Compte tenu de la vitesse d'accroissement de la consommation en eau, de nombreux pays sont confrontés à l'obligation d'exploiter des ressources non-renouvelables, ou d'exploiter leurs ressources à un rythme plus rapide que leur renouvellement. Le problème majeur des déficits en eau qui en résultent réside dans la surexploitation des ressources et dans leur caractère cumulatif : ainsi, par exemple pour Israël, la ressource même devrait être de 15 % inférieure au niveau actuel en 2015.<sup>7</sup>

## Tableau 2 : Exemples de rapport entre consommation d'eau

<sup>4</sup> SIRONNEAU, J., *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial*, Economica, Paris, 1996 : 22.

<sup>5</sup> En 1978, le royaume produisait à peine 175 000 t de blé, contre 4 millions de t en 1991 pour une consommation inférieure de l'ordre d'un million de tonnes. CHESNOT, C., *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, L'Harmattan, Paris, 1993 : 202.

<sup>6</sup> BESCHOMER, N., « Water and Instability in the Middle East », *Adelphi Paper n°273*, IISS, Londres, 1992 : 16 ; POSTEL, S., *Facing Water Scarcity, State of the World 1993*, Worldwatch Institute, 1993 : 24.

<sup>7</sup> LEBBOS, G., « Rareté et précarité des ressources », *Les Cahiers de l'Orient*, n°44, 1996..

## et renouvellement de la ressource, 1990.

Pays	Prélèvements d'eau, en % des ressources renouvelables	Taux d'expansion démographique, % annuel sur 1990-1996
Libye	374	3,5
Qatar	174	2,4
Émirats Arabes Unis	140	2,7
Yémen	135	5,2
Jordanie	110	4,6
Israël	110	3,3
Arabie Saoudite	106	2,7
Koweït	101	-3,9
Bahreïn	101	2,6
Égypte	97	2
Malte	92	0,7

Source : GLEICK, P., « Water and Conflict », *International Security*, vol. 18, n°1, 1993 : 53

Les tensions émanant de la rareté de l'eau sont avivées avec la disparité patente dans les niveaux de consommation entre deux groupes. Ainsi, si le citoyen américain consommait 560 litres par jour en 1997 pour ses besoins domestiques, ce niveau s'établissait à 750 litres à El Paso (Texas), dont plus de 50 % pour des usages de loisirs comme les piscines et les jardins ; de l'autre côté de la frontière, à Ciudad Juarez, la consommation quotidienne ne s'élève qu'à 285 litres. De même, dans les Territoires occupés de Cisjordanie, un colon israélien consomme 260 litres par jour contre 70 litres pour un Palestinien.<sup>8</sup>

## **II) L'eau au cœur de nombreux litiges**

L'eau et le partage de l'eau apparaissent de plus en plus tant comme des motifs de guerre que comme des enjeux politiques d'une importance croissante, du fait de la mauvaise répartition de la ressource, mais aussi de la nécessité de garantir un approvisionnement au moins constant, sinon en augmentation, afin de garantir l'avenir de populations en expansion encore rapide.

### **1) L'eau, facteur de tension international, mais aussi à l'intérieur des États.**

a) l'eau est une arme

---

<sup>8</sup> BESCHOMER, N., « Water and Instability in the Middle East », op. cit. 1992 : 13 ; PAVLOWSKY, A., « Palestine, un accord saumâtre », *Hydroplus*, n°49, décembre 1994 ; SIRONNEAU, J., L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial, op. cit., 1996 : 25.

En 1996, lors du raid israélien au Liban, la presse a pu documenter les objectifs de certains bombardements, qui visaient spécifiquement les canalisations et les citernes d'eau, des gestes contraires par ailleurs au protocole additionnel de 1977 à la Convention de Genève.<sup>9</sup> Au cours des escarmouches et des guerres israélo-arabes, les canaux et les barrages ont souvent été la cible des protagonistes.

Les plans de guerre de Singapour contre la Malaisie, avec laquelle les relations sont toujours très difficiles malgré leur relation officiellement pacifique depuis 30 ans au sein de l'ASEAN, prévoient la pénétration du territoire malaisien sur 80 km, essentiellement pour se donner de la profondeur stratégique, et garantir l'approvisionnement en eau. L'approvisionnement de la petite république provient, en effet, pour près de 50 % de la Malaisie, et les ressources actuelles commencent à se révéler insuffisantes face à une demande croissante.<sup>10</sup> Outre des relations plus ou moins amicales avec Kuala Lumpur, ce qui préoccupe les autorités de Singapour est essentiellement la rapide industrialisation et l'accroissement du niveau de vie en Malaisie, qui impliquent une plus forte consommation, et donc moins de ressources disponibles à livrer.<sup>11</sup>

Pendant la guerre en Bosnie, la majeure partie des ressources hydriques qui alimentaient Sarajevo assiégée se situaient en zone serbe, dans les champs de puits de Bacevo. Selon leur humeur, les Serbes coupaient l'électricité de la station de pompage, avec pour effet immédiat l'arrêt de la distribution de l'eau.<sup>12</sup>

#### b) de sérieux contentieux entre États voisins

Aujourd'hui, le conflit sur l'eau le plus criant est celui concernant le partage des eaux du bassin du Jourdain. Dans cette région, où la tension est très forte depuis la déclaration d'indépendance d'Israël en 1948, l'eau fait partie intégrante du conflit et était au cœur du processus de négociation qui a abouti aux accords d'Oslo en 1993. Déjà en 1919, à l'issue de la déclaration Balfour, le président de l'Organisation sioniste mondiale, Chaim Weizmann, a adressé une lettre au Premier ministre britannique, David Lloyd George, dans laquelle il affirme que « tout l'avenir économique de la Palestine dépend de son approvisionnement en eau [...] Nous considérons qu'il est essentiel que la frontière nord de la Palestine englobe la vallée du Litani sur une distance de près de 25 miles, ainsi que les flancs ouest et sud du mont Hermon. »<sup>13</sup> Weizmann ajoutait : « En ce qui concerne la frontière nord, l'objectif premier était d'ordre économique, et 'économique' signifie, dans ce contexte, approvisionnement en eau ». <sup>14</sup> En 1965, le Premier ministre israélien, Levi Eshkol, avait déclaré qu' « Israël [pourrait être amené] à se

---

<sup>9</sup> *Le Figaro*, 25 avril 1996. Protocole additionnel à la Convention de Genève, art. 54, alinéa 2 : « Il est interdit d'attaquer [...] des biens indispensables à la survie de la population civile, tels que [...] les installations et réserves d'eau potables et les ouvrages d'irrigation, en vue d'en priver à raison de leur valeur de subsistance, la population civile [...]. »

<sup>10</sup> HUXLEY, T., « Singapore and Malaysia : a precarious balance ? » *The Pacific Review*, vol. 4, n°3, 1991 : 204-205.

<sup>11</sup> *Far Eastern Economic Review*, 15 août 1996.

<sup>12</sup> CHESNOT, C., « L'arme de la soif », *Hydroplus*, n°50, janvier 1995.

<sup>13</sup> LEBBOS, G., « Le Litani au cœur du conflit israélo-libanais », *Les Cahiers de l'Orient*, n°44, 1996 ; SIRONNEAU, J., op. cit. 1996 : 34.

<sup>14</sup> WOLF, A., *Hydropolitics along the Jordan river*, United Nations University Press, Tokyo, 1995 : 22.

battre pour son eau ». <sup>15</sup> Encore en 1992, Shimon Peres déclarait qu' « Israël [avait] plus besoin d'eau que de terre ». <sup>16</sup> Lorsque Israël déclenche la guerre des Six Jours de 1967, un des objectifs militaires prioritaires était d'assurer l'approvisionnement en eau du pays : la Syrie avait entrepris de barrer deux affluents du Jourdain sur les hauteurs du Golan. <sup>17</sup> Les conquêtes israéliennes changèrent complètement la situation hydraulique de la région : Israël avait augmenté son accès au Jourdain et au Yarmouk, contrôlait les sources de nombreux affluents du Jourdain, et avait pris le contrôle des nappes de Cisjordanie. Aujourd'hui, près de 40 % de l'eau israélienne provient des deux territoires, occupés pendant la guerre, le Golan et la Cisjordanie, dont un tiers du seul Golan. <sup>18</sup>

Les négociations de paix butent toujours sur le même obstacle : la part de la Cisjordanie que le gouvernement israélien accepte de ne plus contrôler, avec l'accès aux nappes phréatiques et aux cours d'eau que cette autonomie territoriale suppose ; et le contrôle des nombreux affluents du Jourdain qui prennent leur source sur les hauteurs du Golan. Dernier avatar de cette prégnance de la question de l'eau dans les négociations : le projet que le gouvernement israélien a finalisé au printemps 1998 prévoit l'annexion pure et simple d'une bande de 20 km de profondeur, le long du Jourdain, ce qui isolerait les hauteurs de la Cisjordanie de tout accès au fleuve. <sup>19</sup> La question de l'eau empoisonne les relations entre Palestiniens et Israéliens au quotidien : les Palestiniens sont facturés au prix de l'eau potable pour leur eau agricole, et non les colons juifs ; les Palestiniens doivent obtenir une autorisation spéciale pour creuser tout nouveau puits des autorités militaires israéliennes ; les puits palestiniens mesurent 70 m en moyenne, contre 350 m pour les puits des colons. <sup>20</sup> De même, les terres dont l'autonomie, totale ou partielle, est reconnue aujourd'hui par le gouvernement israélien au titre des accords d'Oslo, sont en général situées sur les hauteurs calcaires de la montagne cisjordanienne, où la difficulté d'accès à l'eau nécessite de creuser de profonds puits pour atteindre la nappe phréatique. Inversement, la bande de 20 km que le gouvernement israélien envisage d'annexer occupe l'ensemble des basses terres de la vallée du Jourdain.

La perception aiguë du besoin en eau pour la sécurité d'Israël a conduit l'État hébreu à envisager d'exploiter les eaux du Litani ; on le sait de par la déclaration de M. Weizmann, cité ci-dessus ; on a pu l'observer à travers le comportement de l'armée israélienne au Liban, occupé à la suite de la guerre de 1982 contre l'OLP et la Syrie. Les autorités israéliennes ont interdit aux agriculteurs libanais de construire de nouveaux puits ; la région de Château Beaufort, lieu où Israël peut détourner facilement des eaux du Litani, est zone militaire interdite. <sup>21</sup> Si le gouvernement israélien n'a pas encore donné son feu vert pour cette opération, c'est parce que la sécurité d'Israël en eau n'est pas compromise au point que la réalisation d'un aqueduc en

---

<sup>15</sup> WOLF, A., op.cit, 1995 : 51.

<sup>16</sup> *Le Devoir*, 27 mars 1996.

<sup>17</sup> COOLEY, J., « The War over Water », *Foreign Policy*, n°82, 1991 : 3.

<sup>18</sup> ROUYER, A., « The Water Issue in the Palestinian-Israeli Peace Process », *Survival*, vol. 39, n°2, 1997 : 63 ; LOWI, M., « Bridging the Divide », *International Security*, vol. 18, n°1, 1993 : 121 ; GLEICK, P., « Water and Conflict », *International Security*, vol. 18, n°1, 1993 : 84.

<sup>19</sup> *The Economist*, 20 juin 1998.

<sup>20</sup> FREY, F. et NAFF, T., « Water : an Emerging Issue in the Middle East ? » *Annals of the American Academy*, n°482, novembre 1985.

<sup>21</sup> AMERY, H., « Israel's designs on Lebanese water », *Middle East International*, 10 septembre 1993 ; LEBBOS, G., « Le Litani au cœur du conflit israélo-libanais », *Les Cahiers de l'Orient*, n°44, 1996.

provenance du Litani compense l'échec certain des négociations de paix que cette décision entraînerait.

La Jordanie et la Syrie dépendaient également en grande partie des eaux du Jourdain et du Yarmouk, son affluent principal. Selon les experts jordaniens, la consommation d'eau devrait doubler entre 1994 et l'an 2000. Or, la Jordanie accuse déjà un fort déficit en eau de 500 millions de m<sup>3</sup> par an. Le traité de paix avec Israël règle les modalités du bon voisinage hydrique entre les deux pays, mais la population jordanienne croît au rythme de 3,6 % par an ; de plus, le débit du Yarmouk à la frontière jordano-syrienne, qui était en 1963 de 410 millions m<sup>3</sup> par an, n'était plus en 1991 que de 148 millions.<sup>22</sup> Déjà en 1997, Amman a réclamé des aménagements au traité de 1994, afin d'accroître sa part du Yarmouk.<sup>23</sup>

Le Nil est également au cœur d'un grave conflit sur le partage de ses eaux. Puissance dominante du bassin du fleuve, l'Égypte a signé des accords avec ses voisins du sud pour lui garantir l'essentiel du flux d'eau : 95 % de l'eau égyptienne provient de l'extérieur de ses frontières. Avec une démographie galopante et une surface agricole utile très réduite, l'Égypte a montré des signes très nets d'agressivité dès que le Soudan ou l'Éthiopie, que drainent les affluents du Nil, ont laissé paraître une volonté d'exploitation de leurs ressources en eau. En 1979, le président Sadate a affirmé que le « le seul facteur qui pourrait déclencher l'entrée en guerre de l'Égypte est l'eau », tandis que le ministre des Affaires étrangères égyptien, M. Boutros Boutros-Ghali a, par une petite phrase désormais célèbre, résumé clairement la position de son pays en 1987, en soulignant que « la prochaine guerre dans la région [serait] sur les eaux du Nil ».<sup>24</sup>

Le traité de 1959 entre l'Égypte et le Soudan, signé peu après une période de quasi-conflit armé, régit le partage des eaux du Nil entre les deux pays et attribue 55,5 milliards m<sup>3</sup> par an à l'Égypte et 18,5 milliards m<sup>3</sup> au Soudan. Mais l'Éthiopie, confrontée à la nécessité de la reconstruction de son économie après la guerre civile et à une augmentation très rapide de sa population, qui devrait passer de 54 millions d'habitants en 1992 à 94 millions en 2010, rejette les clauses du traité égypto-soudanais dont elle n'est pas partie prenante. Les plans de développement économique de l'Éthiopie prévoient la construction de près de 36 barrages, ce qui inquiète considérablement Le Caire, puisque le Nil bleu, qui draine le territoire éthiopien, représente 80 % du débit total du Nil. Les relations avec Addis Abeba se sont rapidement détériorées lorsqu'il est apparu que l'Éthiopie entendait aller de l'avant avec son programme de mise en valeur du Nil bleu, et notamment lorsqu'un projet d'irrigation important, Tana Beles, destiné à bonifier les terres du Ouollo et du Tigre, fut connu du Caire en 1987.<sup>25</sup>

Si la Syrie a été la première à vouloir contrôler le débit de l'Euphrate pour mieux en exploiter les eaux, construisant en 1974 un barrage à Tabqa qui failli être l'objet d'un conflit avec l'Irak, la Turquie aménage, depuis 1980, de nombreux barrages et ouvrages de dérivation sur les cours de l'Euphrate et du Tigre qui traversent l'Anatolie, dans le cadre du projet GAP - *Guneydogou Anadolou Projesi*, lequel prévoit sept projets sur l'Euphrate et six sur le Tigre, pour

---

<sup>22</sup> CHESNOT, C., « Jordanie, le royaume assoiffé », *Hydroplus*, n°46, septembre 1994.

<sup>23</sup> *The Economist*, 17 mai 1997.

<sup>24</sup> GLEICK, P., « Water and Conflict », *op. cit.*, 1993 : 85.

<sup>25</sup> LEBBOS, G., « La vallée du Nil », *Les Cahiers de l'Orient*, n°44, 1996.

un total de 21 barrages. En janvier 1990, le plus gros ouvrage, le barrage Atatürk, a été achevé. Or, si Ankara réalisait la totalité des prélèvements et des retenues qu'elle projette de faire, le débit de l'Euphrate restant à la disposition de la Syrie serait vraisemblablement réduit de 30 à 40 %, et, après le passage de la Syrie, le débit restant à l'Irak ne serait plus qu'un quart de ce qu'il est en ce moment. La Syrie serait alors confrontée à un grave problème, puisque sa politique de développement agricole suppose de porter sa surface irriguée de 863 000 ha à 1,4 million en 2010, objectif que le débit prévu de l'Euphrate rend pratiquement impossible à atteindre.<sup>26</sup> Confrontée à une baisse trop radicale du débit de l'Euphrate, Damas serait tentée d'augmenter ses prélèvements dans le Yarmouk, ce qui déclencherait une vive réaction de la Jordanie et d'Israël.<sup>27</sup> En 1990, la Syrie et la Turquie ont menacé d'en venir aux armes pour régler leur profond différend. De même, l'Irak serait confrontée à une situation agricole très difficile si la Turquie menait à bien l'ensemble de ses projets : avec le débit de l'Euphrate à sa sortie de Syrie réduit des trois-quarts, le pays ne pourrait alimenter que 37 % des surfaces irriguées en 1990.<sup>28</sup>

En Asie centrale, c'est l'eau qui, de plus en plus, sera au cœur des différends entre les pays de la région. Avec l'arrêt des subsides versés par l'ex-Union soviétique, les économies de ces pays demeurent très fragiles et dépendantes de leurs exportations. Or, les républiques d'Asie centrale, en particulier l'Ouzbékistan, avaient largement misé, dans les années 1960, sur la culture du coton, fortement consommatrice d'eau. Ce sont, en grande partie, les très grandes quantités d'eau nécessaires à l'irrigation de ces cultures industrielles qui seraient à l'origine de la disparition progressive de la mer d'Aral.<sup>29</sup> Or, les quantités d'eau, déjà très importantes, qui sont prélevées pour l'agriculture, ne suffisent plus à maintenir les rendements actuels : près d'un quart des terres irriguées de l'Ouzbékistan ne reçoivent plus que 70% de l'eau dont le coton a besoin. Qui plus est, il y a peu de place pour une amélioration du rendement de cette eau, car la culture du coton ouzbek est déjà relativement efficace.<sup>30</sup>

La plaine du nord de la Chine est confrontée à un grave problème de diminution de la ressource en eau. Depuis 1995, la demande à Pékin est supérieure à la capacité du réseau.<sup>31</sup> De nombreux scientifiques ont prévenu le gouvernement que, faute d'un système de rationnement mis en place rapidement, le fleuve Jaune risquait de s'assécher durablement dans les prochaines années : dans son cours inférieur, le fleuve était à sec pendant 7 jours sur 150 km en 1980, mais cette période de fort étiage s'est maintenue pendant 53 jours sur 300 km en 1990, pendant

---

<sup>26</sup> DAOUDY, M., « Entre le Tigre et l'Euphrate : une négociation en eaux troubles ». *Les Cahiers de l'Orient*, n°44, 1996.

<sup>27</sup> SIRONNEAU, J., op. cit., 1996 : 43.

<sup>28</sup> BESCHOMER, N., « Water and Instability in the Middle East », *Adelphi Paper n°273*, IISS, Londres, 1992 : 35.

<sup>29</sup> Les pêcheurs de l'Aral affirment que la mer a commencé à reculer en 1952, soit 8 ans avant le début de la culture intensive du coton. Si celle-ci a certainement précipité le déclin de la mer d'Aral, il se pourrait que l'origine du phénomène soit naturelle, comme la reconstitution de nappes très profondes qui communiqueraient avec la mer Caspienne laquelle a vu son niveau monter de plusieurs mètres depuis 20 ans. *Courrier international*, 17 août 1995 ; *La Presse*, 24 septembre 1995.

<sup>30</sup> « The Silk Road catches fire », *The Economist*, 8 janvier 1993 ; BELYAEV, A., « Water balance and water resources of the Aral Sea basin and its man-induced changes », *GeoJournal*, 35, 1, 1995 : 17-19.

<sup>31</sup> *Far Eastern Economic Review*, 1<sup>er</sup> juin 1995



136 jours en 1996 et 226 jours en 1997 sur 700 km, bouleversant les systèmes d'approvisionnement en eau des localités, des industries et des surfaces agricoles irriguées. Le Yangze, avant même que le barrage des Trois Gorges ne soit en cours de remplissage, accusait déjà un déficit en eau de 15 % en 1997.<sup>32</sup> Selon le vice-président du Comité permanent de l'Assemblée Nationale Populaire, M. Wang Bingqian, la Chine souffrira très vraisemblablement d'une grave crise de l'eau dans la première moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle.<sup>33</sup> Le gouvernement a prévu de grands travaux de dérivation en provenance de la Chine centrale<sup>34</sup>, mais la capacité supplémentaire ainsi fournie ne sera pas longtemps suffisante face au rythme actuel de l'augmentation de la demande. Afin de faire face à une grave pénurie qui se dessine, il est vraisemblable que le gouvernement chinois envisagera des négociations avec la Mongolie et la Russie pour obtenir des transferts durables d'eau, mais il n'est pas certain, compte tenu des rapports ambigus entre la Chine et les autorités russes dès que des questions territoriales sont abordées, que Pékin obtienne gain de cause rapidement.

En 1992, un litige sérieux éclata entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie à propos de la construction de la centrale de Gabčíkovo/Nagymaros sur le Danube, qui impliquait un détournement du cours du fleuve. La Hongrie, inquiète des possibles retombées environnementales, abrogea le traité de 1977 qui réglait la gestion commune de ce projet avec la Tchécoslovaquie, mais celle-ci, puis la Slovaquie après le divorce de velours de 1993, poursuivirent les travaux, ce qui déclencha de vives protestations de la part de Budapest, qui en appela à la Cour Internationale de Justice et consulta la CSCE. Les relations entre Budapest et Bratislava se détériorèrent rapidement, et des rumeurs d'intervention militaire vinrent aggraver la tension entre les deux pays.<sup>35</sup>

c) à l'intérieur des États aussi

En Californie, la demande en augmentation constante se heurte à la difficulté croissante de maintenir l'approvisionnement à son niveau actuel. L'eau des fleuves (Colorado, San Joaquin, Owens) est en grande partie pompée, ce qui contribue à l'assèchement du Colorado qui n'est plus qu'un mince filet d'eau lorsqu'il franchit la frontière mexicaine, une situation au cœur d'un litige entre les États-Unis et le Mexique.<sup>36</sup> Les nappes phréatiques sont surexploitées. Contribuant à compliquer la question, des héritages historiques font que certaines régions de l'État, comme la vallée Impériale, à l'est de San Diego, disposent de larges quantités d'eau, tandis que d'autres doivent imposer des rationnements périodiques. Bien que l'agriculture contribue à hauteur de 10 % du produit intérieur brut de la Californie, le secteur consomme plus

---

<sup>32</sup> *South China Morning Post*, 27 mai 1997, 7 avril 1998 ; *Zhongguo Qingnian Bao*, cité par *Courrier International*, 20 août 1998..

<sup>33</sup> *Far Eastern Economic Review*, 5 février 1998.

<sup>34</sup> *The Economist*, 8 mars 1997.

<sup>35</sup> « Gabčíkovo, la dernière valse sur le Danube », *Courrier international*, 27 mars 1997 ; GLEICK, P., « Water and Conflict », op. cit., 1993 : 94.

<sup>36</sup> CALVERT, P., *Water Politics in Latin America*, in *Ressource Politics, Freshwater and regional relations*, sous la dir. de THOMAS, C. et HOWLET, D., Open University Press, Buckingham, 1995 : 51-52.

de 80 % de l'eau de l'État tout en étant facturé moins cher du mètre cube que les consommateurs urbains, mais les agriculteurs se sont organisés en solide groupe de pression pour maintenir leurs droits d'accès à la ressource.

La réaction initiale des autorités californiennes a été de pomper davantage d'eau dans le Colorado, ce qui a fortement déplu aux autorités de l'Arizona, et de détourner quelques rivières des montagnes du Nevada voisin. Devant l'ampleur que prenait la dispute entre États, d'une part, et d'autre part au sein même de la Californie (citadins de Los Angeles et de San Diego, agriculteurs, industriels, écologistes), en décembre 1997, le secrétaire d'État à l'Intérieur, Bruce Babbitt, a intimé aux autorités californiennes de se limiter aux 5,74 milliards de m<sup>3</sup> que l'État est autorisé à pomper dans le Colorado annuellement en vertu de l'accord sur le bassin du Colorado de 1922, au lieu des 6,78 milliards qui étaient effectivement prélevés.<sup>37</sup> M. Babbitt autorisait, le même jour, les ventes d'eau entre États, autorisant ainsi l'Arizona à transférer de l'eau au Nevada, une mesure qui a rendu furieux le gouvernement californien, qui y voit la preuve que l'Arizona disposait de l'eau dont il avait besoin.<sup>38</sup>

---

<sup>37</sup> GEMBROWSKI, S., « The Water Wars of 96 », *San Diego Metropolitan Magazine*, octobre 1996; *The Economist*, 21 février 1998.

<sup>38</sup> *New York Times*, 19 décembre 1997.

**Tableau 3 : Quelques exemples de conflits de degrés divers portant sur la question du partage de la ressource en eau.**

Cours d'eau	Pays impliqués	Enjeu	Intensité du conflit
<b>Afrique</b>			
Chobe	Botswana, Namibie, Angola	Le Botswana a conçu le projet de diversion de la rivière Chobe vers la rivière Vaal pour alimenter l'Afrique du Sud ; les autres pays riverains s'y opposent.	Tension
Nil	Égypte, Soudan, Éthiopie, Ouganda, Tanzanie, Kenya, RD Congo, Rwanda, Burundi.	La dépendance extrême de l'Égypte envers les eaux du Nil conduit Le Caire à user de son poids diplomatique et militaire pour faire pression sur les autres pays riverains afin de maintenir le statu quo du partage des ressources en eau du bassin versant, mais la tension demeure vive avec le Soudan et l'Éthiopie.	Conflit ouvert
Okavango	Botswana, Angola, Namibie, Zimbabwe	La Namibie envisage de consommer de grandes quantités d'eau du fleuve Okavango, ce qui menacerait le delta intérieur du cours d'eau.	Tension
Zambèze	Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe, Botswana	Pretoria conçoit des projets d'approvisionnement en eau qui puiseraient de l'eau directement dans le Zambèze	Contacts informels
Sénégal	Mauritanie, Sénégal	Conflit pour le contrôle de l'accès aux eaux du fleuve	Tension
Nappes fossiles sahariennes	Libye, Égypte, Tchad, Niger, Soudan	Le projet libyen de Grand fleuve artificiel et d'exploitation des nappes phréatiques fossiles du désert suscite l'opposition des autres pays dans le sous-sol desquels s'étendent ces nappes.	Conflit ouvert
<b>Asie</b>			
Gange et Brahmapoutre	Inde, Bangladesh, Népal, Bhoutan	Le traité de 1977 garantissait un flux minimal au Bangladesh ; dispute en 1982 et nouveau traité en 1996, mais qui ne règle qu'imparfaitement la question de la diversion des eaux du Gange vers Calcutta ; le Népal et le Bhoutan se proposent d'exploiter leurs eaux.	Mécanisme institutionnel/ Tension
Tigre et Euphrate	Turquie, Irak, Syrie, Iran	Le projet Atatürk de développement de l'Anatolie par la construction de nombreux barrages sur les deux fleuves suscite beaucoup d'inquiétude chez les voisins de l'aval.	Conflit ouvert
Syr Daria	Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kazakhstan	Le Kirghizistan entend mettre en valeur le potentiel hydroélectrique de ses vallées, ce à quoi s'opposent les pays en aval, déjà confrontés à une pénurie d'eau préoccupante.	Tension
Jourdain	Liban, Syrie, Jordanie, Israël	La question du partage des ressources en eau est au cœur du conflit israélo-arabe.	Guerre (1967)/ Négociations diplomatiques
Mékong	Chine, Thaïlande, Laos, Cambodge, Vietnam, Myanmar	Des projets de barrage en Chine et au Laos sont peu appréciés des voisins ; la Thaïlande, confrontée à un manque d'eau croissant dans son nord-est, projette de détourner de l'eau du fleuve	Mécanisme institutionnel (Commission du Mékong)

Vallée de la Klang	Malaisie	Une baisse de la ressource en eau rend aiguë la question de l'arbitrage entre usages ; manifestations de mécontentement fréquentes.	Négociations informelles
Amériques			
Columbia	États-Unis, Canada	Litiges concernant la pollution, la pêche, et la production hydroélectrique, dans le cadre du traité de 1961 sur le bassin du Columbia.	Mécanisme institutionnel
Grands Lacs	États-Unis, Canada	Négociations sur les canaux de dérivations et pour la réduction de la pollution industrielle dans le cadre de l'Accord pour la Qualité de l'Eau des Grands Lacs (1972).	Mécanisme institutionnel
Fraser	États-Unis, Canada	Pressions américaines pour le transfert et la vente d'eau canadienne.	Négociations informelles
Rio Grande	États-Unis, Mexique	Les États-Unis accusent le Mexique de polluer le fleuve.	Mécanisme institutionnel
Colorado	États-Unis, Mexique	Les États américains riverains prélèvent tant d'eau que le fleuve a pratiquement disparu à son embouchure au Mexique.	Négociations diplomatiques
Nappes californiennes	États américains de Californie, Arizona, Nouveau Mexique	Conflits portant sur les arbitrages de répartition de la ressource en eau.	Négociations entre États
Chattahoochee	États américains de Géorgie, Alabama, Floride.	Partage des eaux du fleuve.	Négociations entre États
Cenepa	Équateur, Pérou	L'enjeu dans la définition de la frontière entre les deux pays porte notamment sur le contrôle des sources de la rivière.	Conflit armé (1995)
Europe			
Sud de l'Espagne	Régions de Murcie, Valence et Castille-la Manche	Devant un fort déficit en eau, les régions de Murcie et de Valence ont demandé à celle de Castille-la Manche, qui jouit d'un fort excédent, de leur en verser ; le refus de cette dernière est à l'origine du litige.	Négociations en cours auprès du gouvernement central de Madrid
Guadiana, Duro, Tage	Espagne et Portugal	Litige sur les projets de construction de barrages en amont, en Espagne	Négociations diplomatiques

## 2) Un droit international encore très flou

De ce tour d'horizon de quelques cas de conflits portant sur le partage de la ressource en eau, il ressort que c'est à une très grande diversité, tant des acteurs que des situations, que l'on a affaire. Cette diversité fait qu'il est difficile d'élaborer un mécanisme général de résolution de ce type de dispute, et ce d'autant plus que le droit international est, à ce sujet, flou et peu homogène.

De nombreux traités et conventions existent pour réguler et régir les usages des cours d'eau entre pays riverains ; un index préparé par la FAO en recensait plus de 2000 en 1978.<sup>39</sup> Cependant, en cas de conflit, le droit international n'est pas d'un grand recours car diverses doctrines s'opposent.

Lorsque les États-Unis, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, entamèrent la mise en valeur agricole du sud-ouest, ils commencèrent à dériver le cours du Colorado afin d'irriguer les terres mises en culture. En 1895, le Mexique protesta officiellement, rappelant que les droits d'usage des agriculteurs mexicains en aval étaient beaucoup plus anciens que ceux des américains. Le gouvernement américain conçut alors la doctrine Harmon, du nom du juge Judson Harmon, chargé d'élaborer la position officielle des États-Unis, et selon laquelle « le principe fondamental du droit international est la souveraineté absolue de chaque État, par opposition à tous les autres, sur son territoire ». Cette doctrine de la souveraineté absolue sur le territoire et ses ressources est encore invoquée de nos jours par la Turquie et le Tadjikistan notamment, ce dernier envisageant même de facturer son voisin en aval, l'Ouzbékistan, pour l'eau du Syr Daria et de l'Amou Daria qui traversent son territoire.<sup>40</sup>

D'un strict point de vue juridique, une approche légale pour élaborer d'éventuelles solutions aux conflits hydropolitiques est davantage remise en cause par les positions changeantes des États. Ainsi, en 1959-60, lors d'une autre dispute, avec le Canada cette fois-ci, portant sur le fleuve Columbia, les États-Unis prirent-ils une attitude diamétralement opposée. Soucieux d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière Kootenay au Montana, le gouvernement américain proposa au Canada une indemnité pour l'inondation de son territoire qu'occasionnerait la construction du barrage Libby, mais aucune part de la production électrique engendrée par la mise en service éventuelle de la centrale attenante. Le Canada menaçait alors de dériver un débit important de la Kootenay vers le Fraser, en territoire canadien. Contestant alors le projet canadien, les États-Unis invoquèrent alors la doctrine de « première appropriation », soit la doctrine invoquée par le Mexique lors du différend sur le Colorado, et que l'Égypte invoque de nos jours pour justifier son droit d'intervenir dans les politiques de développement des pays situés en amont.<sup>41</sup>

D'autres corps de doctrine existent et tentent de définir les droits qui régissent l'usage des cours d'eau. Il ressort que ces doctrines favorisent souvent le pays concepteur de chaque théorie, comme l'Égypte qui préfère la doctrine de l'intégrité territoriale, selon laquelle le pays d'aval a un droit imprescriptible à un débit fixe.

Des travaux de nombreuses commissions juridiques, comme l'Institut de Droit International, l'Association de Droit International, ou la Commission de Droit international des Nations Unies, émerge la notion d'« usage et de répartition équitable », invoquée lors de la publication des Règles d'Helsinki sur l'utilisation des cours d'eau internationaux par

---

<sup>39</sup> *Systematic Index of International Water Resources Treaties*, Legislative Study n°15, Food and Agriculture Administration, Rome, 1978.

<sup>40</sup> *The Economist*, 4 juillet 1998.

<sup>41</sup> McCAFFREY, S., « *Water, politics, and international law* », in *Water in Crisis*, sous la dir. de GLEICK, P., Pacific Institute for Studies in Development, Environment, and Security, Stockholm, 1994 : 96.

l'Association de Droit International en 1966, notion reprise en 1991 par la Commission dans son projet de *Loi sur les Utilisations des Cours d'eau internationaux à d'autres fins que la navigation*.<sup>42</sup> Mais, outre que la notion de répartition équitable, dans l'éventualité où cette notion aurait force de loi internationale, est elle-même sujette à interprétation et à négociations, elle implique, poussée à son extrême, des changements radicaux dans les économies des États riverains d'un même fleuve. Ainsi, le commentaire général de l'Association de Droit International sur les Règles d'Helsinki prévoit-il qu'un « usage présent et raisonnable peut être reconnu dans une certaine mesure », mais que son poids relatif dans la balance de l'usage équitable peut être dépassé par d'autres facteurs comme « l'existence de productions agricoles alternatives [...], l'emploi d'un mécanisme d'utilisation archaïque et source de gaspillage et son possible remplacement par des méthodes moins gaspilleuses dans la limite des capacités financières du pays... ». <sup>43</sup> Dans cette optique, la Turquie, qui envisage de mettre en valeur son potentiel hydroélectrique en Anatolie après que l'Irak et la Syrie aient commencé à exploiter l'eau du Tigre et de l'Euphrate à des fins agricoles, pourrait demander que ceux-ci modifient leurs techniques d'irrigation afin de permettre à Ankara d'avoir un juste accès aux ressources potentielles du bassin de ces deux fleuves. On comprend bien, dès lors, que ces résolutions, bien que présentes dans le texte final de la *Loi sur les Utilisations des Cours d'eau internationaux à d'autres fins que la navigation* votée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 mai 1997, aient peu de chance d'aboutir à la ratification d'une Loi générale des usages des cours d'eau qui satisfasse tant les pays en amont que ceux en aval : trop de doctrines opposées se sont déjà constituées, et trop d'incertitudes demeurent quant à la définition exacte de la notion d'usage équitable et aux concessions mutuelles qu'elle implique. Parmi les 3 pays qui ont voté contre le projet figurent deux puissances incontournables pour la résolution des conflits sur le partage de l'eau : la Turquie et la Chine.

### **III) Un facteur de tension qui s'intègre dans la géopolitique locale.**

Pour autant que puissent être pressants les besoins en eau des pays impliqués dans des litiges sur le partage de l'eau, qu'il s'agisse d'arbitrage sur la répartition entre groupes d'utilisateurs dans des pays occidentaux, d'irrigation pour mettre en valeur de nouvelles terres et nourrir une population en rapide augmentation, ou de mise en valeur d'un potentiel énergétique, c'est tout un éventail de réactions possibles qui caractérise ces situations de litige sur l'eau, qui vont des relations harmonieuses à la guerre ouverte, en passant par le recours à des mécanismes institutionnels, informels, par la tension interétatique, l'action diplomatique, le litige ouvert et le conflit armé.<sup>44</sup>

---

<sup>42</sup> GLEICK, P., « Water and Conflict », op. cit., 1993 : 106 ; MUELLER, T. et McCHESNEY, A., « Le Droit relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation », *Écodécision*, été 1995 ; « Recent Developments of the International Law Commission regarding International Watercourses and their implications for the Nile River », *Water International*, 20, 1995 : 198-200.

<sup>43</sup> McCAFFREY, S., *Water, politics, and international law*, op. cit., 1994 : 98.

<sup>44</sup> Typologie proposée par SAMSON, P. et CHARRIER, B., Green Cross International, dans *International Freshwater Conflict : issues and prevention strategies*, 1997 : 9 (<http://www.gci.ch/water/gcwater/study.html>)

De même, il est difficile d'établir de règle générale sur l'évolution des conflits au sein des groupes d'États riverains. Ainsi, l'Égypte, pays en aval, a-t-elle pu, jusqu'à présent, faire prévaloir ses vues sur le partage du Nil, bien que sa situation géographique la rende plus vulnérable, quitte à menacer ses voisins d'intervention militaire, comme contre l'Éthiopie en 1978, ou contre le Soudan en 1995; à l'inverse, la Turquie a vu sa prééminence militaire sur la Syrie et l'Irak renforcée par sa position d'amont sur le Tigre et l'Euphrate.

Ces divers degrés dans le conflit soulignent deux éléments importants : tout d'abord, une crise, aussi aiguë soit-elle, dans le partage de l'eau, ne débouche pas nécessairement sur un conflit. Ensuite, l'eau n'est jamais un facteur unique dans le développement d'une situation conflictuelle : rivalités anciennes, objectifs politiques et stratégiques, querelles nationalistes, perception plus ou moins légitime du degré de la menace participent à la naissance et au développement de la tension.

Ainsi, il est évident que la querelle opposant l'Inde et le Pakistan, à la fin des années 1950, sur le partage des eaux de l'Indus, a été considérablement attisée par la rivalité qui opposait les deux États.

De même, la décision égyptienne de construire le barrage d'Assouan, qui a contribué à aviver la tension entre Le Caire et Khartoum à la fin des années 1950, correspondait-elle à la volonté d'asseoir une prééminence régionale qui s'est également traduite par les projets de République Arabe Unie et par l'intervention égyptienne au Yémen. Inversement, la position éthiopienne est d'autant plus ferme qu'Addis Abeba se sent soutenue par Washington et surtout par Israël, dans le cadre d'une stratégie que l'Égypte perçoit comme visant à la contenir en soutenant ses adversaires régionaux. L'Égypte a conçu de nombreux projets d'intervention militaire contre l'Éthiopie (plan AIDA) ou contre le Soudan (plan Crocodile).<sup>45</sup> Inquiète des projets soudanais et éthiopiens, l'Égypte a envisagé de développer le reste de son territoire en exploitant les nappes phréatiques fossiles du sous-sol, ce qui l'a amenée à s'opposer au projet de Grand Fleuve artificiel de la Libye, qui pompe les eaux des mêmes nappes, un contentieux avivé par les mauvaises relations entre Le Caire et Tripoli. Dépendante à 97 % du débit du Nil en provenance des pays en amont, l'Égypte fait graviter sa politique actuelle de sécurité autour d'un approvisionnement sûr en eau du Nil.

Dans le cadre de sa perception aiguë de sa dépendance des flux du Nil, l'Égypte suit avec inquiétude l'évolution des conflits chez son voisin soudanais, avec lequel elle entretient de très mauvaises relations, au point de menacer directement Khartoum d'un conflit armé en 1995, mais chez qui elle ne voudrait surtout pas voir les rebelles sudistes, appuyés par l'Érythrée et l'Éthiopie, prendre le pouvoir et risquer de faire sécession, créant un autre État sur le Nil dont la politique serait favorable aux intérêts de l'Éthiopie. L'Armée populaire de Libération du Soudan (APLS), ravitaillée directement par Addis Abeba et par Asmara jusqu'à récemment, menace le barrage de Roseires, sur le Nil bleu, lequel fournit 80 % de l'électricité de Khartoum.<sup>46</sup> Qui plus est, l'Éthiopie et l'Érythrée sont soutenues par Israël, ainsi qu'on l'a vu. Dans cette optique, le

---

<sup>45</sup> HILLEL, D., « Troubled Waters of Eden », *People and the Planet*, vol. 5, n°3, 1996 ; SIRONNEAU, J., *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial*, op. cit., 1996 : 48.

<sup>46</sup> *The Economist*, 25 janvier 1997 ; PRUNIER, G., « Sudan Update : War in North and South », *Writenet Country Papers*, <http://www.unhcr.ch/refworld/country/writenet/wrisdn02.html>, mars 1997

conflit frontalier qui oppose Érythrée et Éthiopie depuis mai 1998 tombe à un moment opportun dans la stratégie égyptienne de contrer ce que Le Caire percevait de plus en plus comme une menace sur le Nil.

Le projet de développement anatolien du GAP est un outil certes économique, mais aussi manifestement géopolitique : tout en fournissant à Ankara les moyens de mieux mettre en valeur une partie stratégique, mais quelque peu négligée économiquement, de son territoire, il lui permet de mieux le contrôler en sapant la guérilla kurde grâce au décollage économique du Kurdistan, retombée principale escomptée de ces investissements très lourds que le pays assume sans financement de la Banque Mondiale, faute d'entente ni même de réelle volonté de concertation avec les pays voisins.

La Turquie poursuit également l'objectif d'établir sa prééminence sur ses deux rivaux syrien et irakien par le biais de sa mainmise sur l'essentiel de leurs ressources en eau, et ainsi de se poser comme la puissance régionale militaire et économique majeure, autour de laquelle graviteraient les républiques ex-soviétiques du Caucase. Les questions intérieures et internationales sont liées, puisque le seul engagement que la Turquie ait bien voulu reconnaître, soit garantir un débit minimal de l'Euphrate de 500 m<sup>3</sup> par seconde, impose à la Syrie de ne plus accueillir les rebelles kurdes sur son territoire.<sup>47</sup> La Turquie pourrait même accroître sa prééminence en menant à bien son projet d'aqueduc destiné à exporter de l'eau en Arabie Saoudite et en Israël. Ce projet, appelé « pipeline de la paix », conçu en 1986, aviverait certainement les querelles avec la Syrie et l'Irak si la Turquie allait de l'avant avec la vente d'eau de son plateau anatolien qu'elle dénie à ses deux voisins arabes.<sup>48</sup>

Alors que les Américains promettaient dans les années 1960 de verser des sommes considérables pour acheter l'eau des rivières du nord des Prairies canadiennes (Manitoba, Saskatchewan, Alberta), le gouvernement canadien, appuyé par son opinion publique, a délibérément préféré rejeter ce projet, réapparu lors des négociations sur le traité de libre-échange de 1988, à cause du trop grand déséquilibre perçu qui caractérise les relations entre Canada et États-Unis.<sup>49</sup> En 1995, le gouvernement de la province de Colombie-Britannique a dû recourir à une loi spéciale pour interdire par anticipation toute vente de droit sur des cours d'eau, pour tenter de mettre fin aux pressions de divers groupes américains l'incitant à exporter de l'eau vers le sud.

Le différend qui oppose Hongrie et Slovaquie sur le projet de barrage de Gabčíkovo est devenue une cause nationale : la crispation du gouvernement de Bratislava sur cette question trouve son origine dans les mauvaises relations qu'il entretient avec Budapest au sujet de la minorité hongroise de Slovaquie, d'une part, et dans les balbutiements du processus de construction d'une identité nationale slovaque, encore à la recherche de symboles rassembleurs, d'autre part : de fait, « en construisant le barrage, les Slovaques réaliseraient, enfin, la grande

---

<sup>47</sup> *Le Monde*, 29 janvier 1992.

<sup>48</sup> AMERY, H., *Cooperative Water Management in the Middle East*, texte d'une intervention à la conférence *Water Resources in the Middle East : Policy and Institutional Aspects*, Urbana, Illinois, 24-27 octobre 1993

<sup>49</sup> BOCKING, R., *Canada's Water : for sale ?* James Lewis & Samuel, Toronto, 1972 ; LINTON, J., « Water export : a Canadian perspective », *Ecodécision*, septembre 1992 ; *The Economist*, 17 juin 1995.



entreprise nationale de l'avenir » ; quiconque s'y oppose, et notamment les Hongrois, est contre la nation slovaque.<sup>50</sup> C'est cet investissement identitaire sur ce projet de construction national qui conduit au raidissement de la partie slovaque.

## Conclusion

La question de l'eau est de plus en plus envisagée sous l'angle de possibles conflits que pourrait déclencher son inégale répartition entre des pays dont les besoins augmentent très vite. Alors qu'il ne faut pas négliger le potentiel qui demeure pour la négociation et la coopération régionale dans la gestion de ces questions<sup>51</sup>, il n'en demeure pas moins que même les résultats positifs, comme le traité israélo-jordanien de 1994, ne pérennisent pas une harmonie précaire du fait des équilibres démographiques changeants et des évolutions socio-économiques, mais aussi géophysiques, les nappes phréatiques n'étant pas inépuisables.

Il apparaît que la rareté de l'eau ne débouche pas automatiquement sur un litige, même si les relations parfois cordiales ne sont pas nécessairement indice d'une coopération destinée à satisfaire les deux parties, en témoigne le refus du Canada de céder aux demandes américaines de cession de droits d'approvisionnement dans les rivières canadiennes du bassin de la baie d'Hudson ou de Colombie-Britannique. La question de l'eau peut être un élément majeur d'une crispation régionale, comme dans le cas de la question du Nil, mais souvent elle se surimpose à d'autres litiges, territoriaux, socio-économiques ou politiques, qu'elle vient exacerber. Ainsi, dans le conflit israélo-arabe, l'eau est-elle le pendant très logique de la question de la répartition des terres et de la pérennité des économies qu'elles supportent ; entre Équateur et Pérou, le conflit armé de 1995 n'est que l'avatar récent d'un litige frontalier ancien, et dont la crise précédente remontait au conflit de 1941 ; même dans le cas de l'Égypte et du Nil, la volonté de prééminence régionale, et donc les objectifs géopolitiques du Caire, ne sont pas étrangers au conflit.

Les tensions produites par la rareté localisée de l'eau se multiplieront, et les gouvernements des pays concernés seront confrontés à des alternatives difficiles. Mais, comme pour la plupart des conflits portant sur des ressources, les crises futures sur l'eau ne se multiplieront pas, suscitées par ce seul facteur de crise : l'eau, ou plutôt son difficile partage, pour crucial qu'il soit, n'en sera que l'un des éléments.

---

<sup>50</sup> *Courrier international*, « Gabcikovo, la dernière valse sur le Danube », 27 mars 1997.

<sup>51</sup> FUSTIER, N., « L'eau facteur de conflit, facteur de coopération au Moyen-Orient », *Les Cahiers de l'Orient*, n°44, 1996.